

CONGRES SM NOVEMBRE 2010

Motion 1

Hommage à Jules Durand, victime d'une justice de classe

Il y a tout juste un siècle, le 25 novembre 1910, la Cour d'assises de Seine Inférieure condamnait à mort un ouvrier du port du Havre, Jules Durand, accusé, sur la base de faux témoignages, d'avoir commandité le meurtre, commis moins de trois mois plus tôt, d'un non-gréviste. Jules Durand, responsable du syndicat des ouvriers charbonniers, avait en effet engagé, en août 1910, son organisation dans une grève très dure « contre l'extension du machinisme, contre la vie chère, pour une hausse des salaires et pour le paiement des heures supplémentaires ».

Cette condamnation suscitait immédiatement un grand mouvement de solidarité en France et à l'étranger qui, allié à la persévérance de parlementaires et de journalistes, poussait le président de la République à lui octroyer une grâce. En 1911, Jules Durand était élargi de la prison Bonne Nouvelle de Rouen, avant d'être innocenté en 1918 par la Cour de Cassation, qui établit clairement la machination patronale à l'origine de ce fiasco judiciaire.

Enfin réhabilité, Jules Durand ne retrouvera jamais sa dignité : terrassé par l'injustice de sa condamnation, il a perdu la raison et meurt, fou, à l'asile, en 1926.

Aujourd'hui, cette « Affaire Dreyfus de la classe ouvrière » est curieusement peu connue.

Aussi, un siècle après la condamnation de Jules Durand, des magistrats du Havre ont souhaité lui rendre hommage en se prononçant très majoritairement en assemblée générale pour qu'une des trois nouvelles salles d'audience du TGI porte son nom.

La hiérarchie judiciaire s'y est opposée. Avec beaucoup d'audace et un souci permanent de la communication externe, elle a tranché : les salles s'appellent désormais A, B et C.

Le Syndicat de la Magistrature, réuni en congrès, tient à rendre hommage à Jules Durand, victime de l'une des plus grandes erreurs judiciaires du XXème siècle, et à saluer la justesse de son combat pour la dignité humaine, le respect du droit syndical et la défense des plus démunis.

Consterné une nouvelle fois par la pusillanimité et le conservatisme de certains hiérarques, le Syndicat de la magistrature s'engage à soutenir les initiatives nationales et locales visant à perpétuer la mémoire de ce « Dreyfus ouvrier ».

Motion adoptée à l'unanimité le dimanche 28 novembre 2010